



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 42-2021**  
Séance du 18 mai 2021

## **DELIBERATION**

relative au crédit budgétaire supplémentaire de 12 000 F pour la réalisation d'une étude sur les besoins des aînés de plus de 75 ans

Considérant :

Le fait que les 65 ans et plus représentent, à fin 2019, 15% de la population résidente de Plan-les-Ouates (1'560 personnes),

les statistiques fédérales montrant clairement que la proportion de personnes âgées en Suisse augmente, en raison du faible taux de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie,

l'entrée à l'âge de la retraite des enfants du « baby-boom » renforçant ce phénomène,

la volonté des Autorités communales de lutter contre l'isolement social des personnes âgées et de promouvoir leur participation citoyenne à vie communale,

l'importance de garantir au public aîné l'accès aux informations et aux prestations communales,

la nécessité de prendre en compte les difficultés de mobilité des seniors lors des aménagements communaux.

le besoin d'habitats adaptés spécifiquement aux personnes âgées à prévoir dans le développement des nouveaux quartiers,

l'intérêt de préserver la santé des seniors afin d'assurer et de pérenniser leur autonomie,

l'importance de valoriser et soutenir le travail réalisé par les proches aidants,

la nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Canton – LRT-1 – mentionnant que la politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du Canton et des communes,

la politique des aînés validée par le conseil administratif en janvier 2021,

l'exposé des motifs EM 42-2021, de mai 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 18 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une étude sur les aînés de plus de 75 ans.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 12 000 F destiné à son financement.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 53.31.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SASJ/NBH – SF/PL – 18.05.2021- #95498



# Commune de Plan-les-Ouates

## EXPOSE DES MOTIFS N° 42-2021

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET:

**Crédit budgétaire supplémentaire pour la  
réalisation d'une étude sur les besoins des aînés de  
plus de 75 ans**

**12'000 F**

**Plan-les-Ouates – mai 2021**

# CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE

## EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

### 1. Préambule

Le vieillissement des babyboomers de l'après-guerre, les progrès de la médecine et le développement de l'aide et des soins à domicile en général, mais également du nombre de prestations et structures intermédiaires dédiées, ont généré et vont continuer à générer, ces deux prochaines décennies et dans la plupart des pays industrialisés, une accélération du vieillissement de la population vivant à domicile.

Or, si la majorité de la population de moins de 75 ans reste, en général, relativement robuste, elle devient plus fragile, voir vulnérable ensuite. Pour ces tranches d'âges et face aux éventuelles pertes fonctionnelles, l'importance d'un cadre de vie local répondant aux différents besoins et à leur évolution devient ainsi déterminante : pour assurer une qualité de vie satisfaisante et, par ricochet, afin de leur permettre de continuer à vivre dans leur domicile et éviter ainsi une coûteuse -sur le plan financier comme humain - entrée en institution (EMS ou hôpital).

La Commune de Plan-les-Ouates par le biais du Service de l'action sociale et de la jeunesse a développé un programme d'action. De plus, une politique publique en faveur des aînés a été validée par le Conseil administratif en janvier 2021.

Au niveau mondial, en 2007, l'Organisation Mondiale de la Santé avait lancé le « Programme pour un environnement favorable aux aînés », publiant alors un Guide mondial des villes-amies des aînés à destination de Villes prêtes à s'engager dans ce sens.

En Suisse et sur cette base, la Société suisse de gérontologie (aujourd'hui devenue gerontologie.ch) s'impliquait alors à son tour pour soutenir les communes dans ce sens.

Depuis, on a vu le développement des « Caring communities », dont le projet des « Quartiers solidaires » de Pro Senectute Vaud est le principal exemple en Romandie. Forte de cette expérience, Pro Senectute Vaud a ensuite élaboré un outil à disposition des communes pour leur permettre de baliser le chemin menant du diagnostic participatif de situation à la mise en place d'une politique pour les aînés, avec les acteurs concernés. En Suisse allemande, ce développement a été activement soutenu par le programme Socius de la Fondation Age, lequel a notamment donné lieu à une publication sur les méthodes d'analyse des besoins dans ce domaine.

Le canton de Genève n'échappe pas aux tendances susmentionnées et l'Etat y a, depuis maintenant deux décennies, développé une politique particulièrement poussée d'aide et de soins à domicile, tout en maintenant une densité de lits d'EMS parmi les plus basses de Suisse.

C'est dans ce contexte que la Commune de Plan-les-Ouates souhaite aujourd'hui affiner sa politique en faveur des personnes âgées, et ce en particulier s'agissant de celles des 75 ans et plus. Pour se faire une étude ciblée pourrait permettre d'étoffer notre plan d'action et développer des projets répondant aux besoins des aînés interrogés.

### 2. Objectifs de l'étude

En distinguant la population des personnes de 75-80 ans / 80-85 ans / 85+ :

- \* Etablir un portrait statistique du public-cible concerné, avec une comparaison commune / canton.
- \* Procéder à une analyse de la couverture actuelle des besoins en regard des thématiques pertinentes
- \* Sur cette base, élaborer des propositions prioritaires pour l'avenir.

Ce que nous visons correspond aux axes principaux de la politique des aînés communale :

- \* La lutte contre l'isolement social des aînés
- \* Le renforcement de la prise en compte, de l'intégration et la considération des aînés sur notre territoire.

La finalité des actions menées au niveau réflexif et du terrain est :

- \* D'assurer aux aînés de la commune un cadre contribuant au maintien d'une vraie qualité de vie, idéalement à domicile.

### **3. Budget**

Le budget demandé de F 12'000 permet la réalisation d'une petite étude comprenant les éléments principaux suivants :

- \* Etudes statistiques et démographiques de la Commune
- \* Elaboration d'un questionnaire d'enquête ciblée
- \* Enquête par voie postale auprès des aînés de 75 ans et plus
- \* Analyse
- \* Présentation des résultats intermédiaires
- \* Rapport final sous forme de présentation

#### **Total F 10'000**

La communication et la coordination au sein de la Commune se fera par le SASJ. Le SASJ assurera l'impression des questionnaires, leur adressage et envoi aux destinataires, plus généralement une politique proactive d'incitation à y répondre (article dans le journal Ouverture, ligne téléphonique pour y répondre si le remplissage papier est trop complexe...).

#### **Total F 2'000**

### **4. Perspective**

Dans un second temps, si la qualité du rapport donne satisfaction, une vraie démarche participative avec les aînés pourrait être mise en place. On dépasserait ainsi la démarche d'analyse des besoins pour rentrer dans une phase d'activation des forces locales et de co-construction de projets sur les modèles du *caring communities* comprenant les projets des quartiers solidaires.

Dans cette dynamique, les autorités et leurs administrations ne seraient plus les seules penseuses et faiseuses de l'action sociale pour les personnes âgées : nous deviendrons l'un des partenaires, avec les professionnels - du réseau médico-social local notamment - mais aussi et surtout les personnes âgées elles-mêmes, les associations locales et autres bénévoles d'un projet partagé.

Dans cette conception, la participation des personnes âgées ne se limite plus à l'expression de leurs besoins : elles deviennent parties prenantes de l'inventaire de l'existant, d'une analyse de l'utilisation qui en est faite ainsi que des nouveaux projets. Evidemment, cette nouvelle démarche aurait un coût supplémentaire se chiffrant entre F 25'000.- et 30'000.-

